Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2017

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, A. POUBLAN, M. F LAVALLEE, S. BONNASSIOLLE, J. POUBLAN, N. DRAESCHER, T. GADOU, S. BAUDY, E. PEDARRIEU, M. BLAZQUEZ, S. PIZEL, M. TIRCAZES, M.H BEAUSSIER.

Absents excusés : R. LAROUDIE (procuration à M. H BEAUSSIER), V. BERGES (procuration à S. BONNASSIOLLE), C. HIALE-GUILHAMOU (procuration à N.DRAESCHER), I. BACQUERIE. (procuration à S. PIZEL), F. GOMMY (procuration à R. COUDURE).

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 16.03.2017
- Vote des taux 2017
- Vote du BP 2017 commune
- Vote du BP 2017 Caisse des Ecoles
- Subventions aux associations 2017
- Subventions au CLSH 2017
- Indemnités de fonction
- Questions diverses

Séance ouverte à 20h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 16 mars 2017

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 16 mars 2017. M. POUBLAN signale qu'il manque le nombre de votants sur le point 5. Le PV sera modifié en conséquence.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Vote des taux

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme le Maire doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2017.

Mme le Maire précise que la commission financière a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Le Conseil Municipal, décide de suivre la commission finances et fixe le montant des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017 tel que défini ci-dessous :

Taxe	**Base**	**Taux**	**Produit**
TH	3 771 000	12,66 %	477 409 €
FB	2 599 000	9,79 %	254 442 €
FNB	33 700	47,21 %	15 910 €
TOTAL:			**747 761 €**

Soumis au vote, le vote des taux 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents. 19 voix pour.

III. Vote du Budget Primitif 2017 commune

Mme le Maire, après avoir présenté le budget Primitif de la commune aux membres du Conseil Municipal fait procéder au vote de celui-ci.

Le budget de la commune 2017 peut se résumer ainsi :

Investissement		
Dépenses	:	1 551 779,27
Recettes	:	1 551 779,27
Fonctionnement		
Dépenses	:	2 741 288,84
Recettes	:	2 741 288,84

M. Jacques POUBLAN s'étonne du fait que le budget consacré aux aménagements extérieurs du centre commercial soit aussi faible cette année alors qu'un projet estimé à 400 000€ a été présenté en commission aménagement.

M. BONNASSIOLLE lui répond que ce projet est encore à ses débuts et qu'une étude de sols indispensable a été demandée. Pour l'année 2017, des crédits sont prévus sur l'opération centre commercial et une partie du marché à bons de commande avec la société COLAS pourra également être utilisée afin de financer ces aménagements extérieurs indispensables.

Soumis au vote, le Budget communal 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

IV. Vote du Budget Primitif 2017 Caisse des Ecoles

Mme le Maire, après avoir présenté le budget Primitif du budget annexe Caisse des Ecoles aux membres du Conseil Municipal fait procéder au vote de celui-ci.
Le budget de la Caisse des Ecoles 2017 peut se résumer ainsi:

Investissement		
Dépenses	:	32 629,34
Recettes	:	32 629,34
Fonctionnement		
Dépenses	:	62 351,39
Recettes	:	62 351,39

Soumis au vote, le Budget Caisse des Ecoles 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

V. Subventions aux associations.

M. COUDURE, membre de la commission vie associative présente les subventions aux associations 2017 arrêtées par la commission :

Association / Organisme	Montant versé en 2016	Montant proposé par la commission	Montant voté 2017
Ass Pelote Montardonaise	400 €	320 €	320 €
Asso Donneurs de Sang	240 €	200 €	200 €
Asso Parents d'Elèves	340 €	300 €	300 €
Ass Anciens PG CATM	280 €	300 €	300 €
Club 3ème Age	1000 €	1000 €	1000 €
ACCA Montardon	950 €	720 €	720 €
Foyer Rural Montardon	1750 €	1750 €	1750 €
Judo Club	1150 €	870 €	870 €
Bibliothèque Montardon	2300 €	2500 €	2500 €
Comité des Fêtes de Montardon	6000 €	3000 €	3000 €
SSIAD	200 €	200 €	200 €
MAWELA AFRIQU'EN DANSE	820 €	830 €	830 €
CCAS	3000 €	3000 €	3000 €
OCCE MATERNELLE	3600 € (Budget Caisse Des Ecoles)	3520 € (Budget Caisse Des Ecoles)	3520 € (Budget Caisse Des Ecoles)
OCCE PRIMAIRE	6000 € (Budget Caisse Des Ecoles)	6000 € (Budget Caisse Des Ecoles)	6000 € (Budget Caisse Des Ecoles)
Art Muse et Vous	375 €	375 €	375 €

Club Photo	190 €	250 €	250 €
Montardon Accro'BIKE	300 €	285 €	285 €
Projet jeunes Alexis PEYRET	200 €	200 €	200 €
Aides diverses Lycée Agricole	150 €	200 €	200 €
MONTARDON d'Achille	190 €	270 €	270 €
ADMR	-	200 €	200 €
UNSS cross championnat de France	150 €	200 €	200 €
Art Muse et vous festival	-	1200 €	1200 €
Salsn'groove	-	3000 €	3000 €
Cap Sax	-	200 €	200 €
Total	29 785 €	30 890 €	30 890 €

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

VI. Subvention au CLSH 2017

Mme PIZEL rappelle à l'assemblée que la commune de MONTARDON subventionne l'association « Les Marches du BEARN » à hauteur de 79 712€. Le montant de la subvention étant important, la signature d'une convention avec cette association est obligatoire.

Mme PIZEL ajoute que le montant de la subvention sera quasiment identique l'année prochaine (1% d'augmentation sont prévus).

M. SOLER précise que la subvention sera versée en une seule fois sur le budget de la caisse des écoles afin d'éviter les reliquats d'un exercice à l'autre.

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

VII. Indemnités de fonction

Mme le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la nomination de M. GADOU en tant que conseiller municipal délégué, il convient maintenant de délibérer afin de lui attribuer une indemnité. Le montant de celle-ci sera identique à celle versée à M. MIGUET. Le tableau des indemnités des élus de MONTARDON est donc mis à jour :

1 / Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Valeur mensuelle de l'indemnité au 1er février 2017	Indemnité totale
Maire	43%	1 664,38 €	1 664,38 €
Adjoint	16,50%	638,66 €	638,66 € *X 5 adjoints en exercice = 3 193,3 €*

Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser	*4 857,68 €*

2 / Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Majoration votée en %	Montant de l'indemnité mensuelle au 1er février 2017 *y compris la majoration éventuelle*
Maire	38%	-	1470.75 €
1er Adjoint : M. BONNASSIOLLE 2ème Adjoint : M. POUBLAN 3ème Adjoint : Mme PIZEL 4ème Adjoint : M. COUDURE 5ème Adjoint : Mme LAVALLEE	15% 13% 13% 13% 13%	-	580.60 € 503.18 € 503.18 € 503.18 € 503.18 €
Conseillers Municipaux avec délégation du Maire M.GOMMY M. GADOU Mme HIALE-GUILHAMOU Mme DRAESCHER	 5% 5% 5% 5%	Pas de majoration possible dans les communes de moins de 100 000 habitants	 193.53 € 193.53 € 193.53 € 193.53 €
Montant global des indemnités allouées			**4838.19€**

Soumise au vote, la proposition est acceptée à la majorité des membres présents (15 voix pour et 4 abstentions).

VIII. Questions diverses

1. M. André POUBLAN informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'ARS concernant le contrôle des eaux provenant de puits particuliers.

2. M. André POUBLAN présente aux élus le projet de plan de la commune mis en place avec les commerçants du territoire.

3. M. André POUBLAN présente ensuite les projets d'enseignes proposés aux professionnels dans le cadre de l'aménagement du centre commercial.

La séance est levée à 22h00.